

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Le 10 Octobre 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de L'ESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 04 Octobre 2023, s'est rassemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, FLEURT, SONNI, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MUSETTI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. FERNANDEZ Adjointe
Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joël CAZAUBON

330 - OBJET : Cession de parcelle à M. VOLUZAN – transfert d'office notarial

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 31 Mai 2016, le conseil municipal a décidé la cession à M. Jean-Marie VOLUZAN d'une partie de la rue de l'île d'Amour cadastrée AH 84, pour environ 278 m² au prix de 10 € le m², conformément à l'estimation des domaines. Les frais de notaires et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

Pour mémoire, cette parcelle est l'extrémité d'une voie sans issue, non revêtue, à l'usage exclusif de M. VOLUZAN, car entièrement enclavée dans sa propriété.

Il avait été décidé également, qu'une servitude de réseaux serait mentionnée dans l'acte notarié, afin de conserver l'accès au système de purge du réseau d'eau potable du chemin situé au niveau de la parcelle AH 84.

Si le géométrage a bien été effectué, l'inertie de l'office notarial de Lesparre mandaté à cette époque, malgré plusieurs relances, retarde la finalisation de ce dossier. Suite à la réalisation du document d'arpentage la parcelle concernée porte dorénavant le numéro AH 163.

Dans ce contexte et considérant la nécessité de régulariser au plus vite cette transaction, M. le Maire propose au conseil Municipal, de confier le dossier à Maître Caroline PRISSE notaire à Vendays Montalivet.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le transfert de cette acquisition à l'office notarial de Maître Caroline PRISSE, Notaire à Vendays Montalivet. Le cas échéant, il vaudra bien autoriser M. le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la présente décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ Le transfert de l'acte de cession à M. Jean-Marie VOLUZAN d'une partie de la rue de l'île d'Amour cadastrée AH 163, pour environ 278 m² au prix de 10 € le m², à l'office notarial de Maître Caroline PRISSE, Notaire à Vendays Montalivet,
- ☞ Que l'ensemble des frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- ☞ Qu'une servitude de réseaux sera mentionnée dans l'acte notarié, afin de conserver l'accès au système de purge du réseau d'eau potable du chemin situé au niveau de la parcelle AH 163.
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20231010-330-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/10/2023



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD